

 <p>Rue du Champ de Courses 76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES</p>	<p>COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2024</p>
--	---

Date de convocation : 10/12/2024

Date d'affichage : 10/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Alain NOEL, Martine BUISSON, Pascal CAILLY, Alain RASSET, Priscille CLEMENT, Gilbert BAUDER, Jonathan DESGROISILLES, Alain DEHAIS, Florence COSSARD, Armelle POIRIER,

Etaient Absents : Véronica TROGLIA a donné pouvoir à Jean-Claude GROUT
Dominique CATEL a donné pouvoir à Anne-Marie ARTUR
Stéphanie LEVILLAIN a donné pouvoir à Alain RASSET

Mr Pascal Cailly a été élu Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	OBJET :
En exercice	18
Présents	15
Pouvoirs	3
Votants	18

VENTE PARCELLES AE 334 ET AE335 MR ET MME GILLES

Monsieur le Maire rappelle aux élus que Mr et Mme Gilles se sont portés acquéreurs des parcelles AE 334 d'une superficie de 692m² et AE335 d'une superficie de 375m², soit une surface globale de 1.067m².

La modification parcellaire a été réalisée en amont par le Cabinet Euclyd, en vue de la cession.

La désaffectation de la parcelle cadastrée AE334 représentant le délaissé de voirie Rue des Prairies a été constatée et le déclassement du domaine public de ces 2 parcelles prononcé lors du précédent Conseil Municipal ; ce qui autorise aujourd'hui la vente du terrain.

Le Conseil Municipal avait délibéré sur le principe de vendre le terrain au prix approximatif de 1€ le m² et que les frais de bornage et de notaire seraient à la charge des acquéreurs.

Monsieur le Maire informe l'ensemble des élus que la rédaction d'un acte administratif en lieu et place d'un acte notarié est autorisée ; ce qui serait moins coûteux pour les acquéreurs.

Le devis réalisé par le Cabinet Euclyd s'élève à la somme de 745,00 €H.T., soit 894,00 € T.T.C. qui sera réglé directement par les acquéreurs, en sus des frais de bornage.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Autorise la vente des parcelles AE 334 et AE335 d'une superficie totale de 1.067m², au prix de 1€ le m²
- Note que l'ensemble des prestations liées à ce dossier (rédaction du projet d'acte, rédaction du document d'arpentage de la parcelle AE336...) seront à la charge de Mr et Mme Gilles
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents liés à cette vente.

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Gilles", is written over the blue circular logo.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

076-217605450-20241216-76-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2024

Affichage : 19/12/2024